

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 10 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

**Nombre de membres en service : 10**

**Nombre de membres présents : 10**

**Etaient présents (10) :** Bernard BATISSON, Alain CHARLET, Marie-Thérèse MARTIN, Andrée SARAGOSA, Michel SIMAND, Claude ARTAUD, Cathy RAGE, Julien FOUGEROUSE, Delphine RAGE, Jean-Gabriel BOSTVIRON-NOIS.

Date de convocation : 10 octobre 2024.

Marie-Thérèse MARTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR
1. Décision du Maire
2. Assiettes des coupes de bois ONF 2025
3. Affouage 2025.
4. Demande de subvention du fonds solidarité logement
5. Demande de subvention exceptionnelle de l'amicale laïque des pompiers de Saint-Anthème.
6. Nomination et rémunération de l'agent recenseur.
7. Participation de la section du Bourg pour les travaux de voirie.
8. Participation de la section de La Combe et autres pour la réfection du chemin du Poyet.
9. Convention de raccordement à l'eau suite à la demande de la société de chasse de la St Hubert.
10. Décision modificative n°1 : régularisation des imputations des subventions exercice 2021.
11. ZAER : bilan de la concertation et arrêt de la cartographie

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h10.

Mr Bernard BATISSON vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 17 juillet est approuvé à l'unanimité.

## **1. Décision du Maire**

Le marché de travaux de réfection de voiries communales a été déposé le 27 juin 2024 sur la plateforme AWS, considérant le rapport d'analyse des offres rédigé suite à la réunion de la commission d'appels d'offres qui a eu lieu le 20 août 2024, il a été décidé d'attribuer le marché à la société Eurovia (Clermont-Ferrand, 63).

Le marché concerne les voies communales VC 3 Les Côtes, VC 8 Marchands, VC 13 Le Foyer. Ce marché est attribué pour un montant de 39 868.50 euros H.T.

40% de FIC, uniquement 20% de DETR.

La 2<sup>ème</sup> proposition émanait de la Colas pour 50 655 € HT.

## **2. Assiettes de coupes de bois ONF 2025.**

Mr le Maire présente les propositions de coupes de bois de l'ONF pour 2025 qui porteront sur les sections de Besse, La Combe et autres, Sapt-Bessette, Saint-Romain, la forêt communale de Saint-Romain.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les coupes de bois pour 2025.

## **3. Affouage 2025.**

La liste des membres des sections pouvant bénéficier de l'affouage est mise à jour, celle-ci sera jointe à la délibération.

Les modalités de mise en place de l'affouage seront rediscutées ultérieurement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à jour des bénéficiaires de l'affouage pour 2025.

## **4. Demande de subvention du fonds solidarité logement.**

Suite à la demande du fonds de solidarité logement, il est décidé d'attribuer une subvention de 100 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la subvention de 100 euros pour le fonds solidarité logement.

## **5. Demande de subvention exceptionnelle de l'amicale des sapeurs-pompiers de St-Anthème.**

L'amicale demande une subvention exceptionnelle suite à l'organisation du cross des pompiers.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la subvention de 100 euros pour l'amicale des sapeurs-pompiers de St-Anthème.

## **6. Recensement de la population 2025.**

Le recensement aura lieu sur la commune du 16 janvier au 15 février 2025.

L'agent recenseur a été nommé par arrêté, il s'agit de Mme Marianne Buisson, le coordonnateur communal est Mme Andrée Saragosa.

Il est nécessaire de fixer sa rémunération par délibération. Mme Buisson est recrutée en tant qu'agent vacataire par le biais d'une lettre de mission, il est décidé de lui attribuer le forfait de 900 euros brut ainsi qu'un forfait pour les frais de déplacement de 150 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le forfait de rémunération de l'agent recenseur.

## **7. Participation de la section du Bourg pour les travaux de voirie**

Les caniveaux situés en bas de l'allée du cimetière et vers la mairie sont rongés, les grilles ne tiennent plus en place, cela est dangereux pour la sécurité. Proposition de faire participer la section du bourg à hauteur de 40%.

Le devis d'Eurovia 4 782 €, prise en charge de 40% soit 1 912.8 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de la section du Bourg.

## **8. Participation de la section de La Combe et autres pour la réfection du chemin du Poyet menant au réservoir.**

Le chemin menant au réservoir du Poyet est fortement dégradé, Proposition de faire participer la section de La combe et autres.

Le devis d'Eurovia est de 6 178.20 €, prise en charge 40 % soit 2 471.28 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de la section de La Combe et autres.

## **9. Convention de raccordement à l'eau potable de la société de chasse.**

La société de chasse la St Hubert a demandé le raccordement à l'eau potable pour la cabane située à Tignier. Il leur est demandé de régulariser la déclaration du bâtiment auprès des impôts fonciers avant signature de la convention.

## **10. Décision Modificative n°1 : régularisation des imputations des subventions exercice 2021**

La DETR 2021 pour les travaux de voirie a été imputé à tort au compte 13361, subvention amortissable, or la DETR n'est pas une subvention amortissable.

Il faut donc régulariser et imputer ces subventions au compte 13461.

Un mandat au compte 13 361 d'un montant de 6853 € (2titres 3 251 e et 3 602 €), et un titre au compte 13461 du même montant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.

## **11. ZAER (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables) : bilan de la concertation et arrêt de la cartographie**

Ceci concerne la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables.

Il s'agit d'identifier les secteurs où la commune souhaite voir s'implanter des projets et renforcer l'accessibilité des énergies renouvelables, cela permettra également aux porteurs de projet de bénéficier d'avantages financiers (aides de l'état ou collectivités territoriales).

Le fait d'être situé dans une zone d'accélération ne garantit pas son autorisation (autorisation monuments historiques, accord selon le PLU).

Plusieurs réunions ont eu lieu en ce sens : le 15 mars et le 30 mai 2024.

Une concertation en mairie a été organisée du 08 au 28 avril 2024 (information sur Facebook, le site internet de la commune, affichage mairie et panneau du bourg. Il n'y a eu aucune demande et aucun retour.

**Il a été choisi le territoire complet de la commune pour le solaire photovoltaïque en toiture, le solaire thermique en toiture (pour ces 2 filières il est préconisé d'un point de vue paysager de veiller à l'intégration des installations d'énergies renouvelables et de leurs annexes pour préserver la silhouette bâtie du bourg), la géothermie profonde, la filière bois-énergie/biomasse.**

**Il n'a pas été retenu le solaire au sol, pas d'éolien de toute façon la commune est sur le tracé des entrainements de l'armée pour les avions de chasse donc ce n'est pas possible.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur les cartes annexées à la délibération.

**Point sur les projets en cours :**

- Les travaux de voirie 2024 sont presque terminés.
- L'allée du cimetière est terminée, il restera l'engazonnement par les agents.
- Le diagnostic de l'église est terminé. Il sera présenté au conseil le 07 novembre à 14h par l'architecte, en présence des responsables de la DRAC. Céline vous fera passer le diagnostic par mail (certainement WeTransfer au vu du volume de documents).
- Les travaux d'accessibilité : la pente va être recassée par BTP du Livradois fin octobre car des fissures sont déjà apparues.
- Projet futur à étudier : réaliser la cuisine du Multi dans l'ancienne salle du 3<sup>ème</sup> âge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le Maire  
Bernard BATISSON



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse MARTIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.